



**Commission consultative en matière de
bourses et prêts d'études**

c/o SBPE
Case postale 428
1211 Genève 4

Genève, le 24 février 2022

Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études

Rapport d'activité législature 2018 - 2023

3ème année de législature

(1er décembre 2020 au 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, lettre e, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 20 à 23 du règlement d'application de la loi sur les bourses et prêts d'études (RBPE C 1 20.01).

II. Compétences de la commission

A teneur de l'article 21 RBPE, la commission a pour attributions :

- a) D'analyser la mise en œuvre de la loi à travers les statistiques et les informations fournies par le service ou par les membres de la commission;
- b) D'émettre toute proposition pouvant améliorer l'efficacité des prestations d'octroi des bourses et des prêts;
- c) De proposer et conduire des études sur les impacts de la loi;
- d) De proposer des adaptations du dispositif cantonal prévu dans la loi et le présent règlement dans le respect des contraintes budgétaires, des législations fédérales et des accords inter cantonaux.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à trois reprises, le 8 décembre 2020, le 7 mai 2021 et le 12 novembre 2021.

Durant la séance du 7 mai 2021, le service des bourses et prêts d'études a présenté un bilan temporaire des activités de l'année scolaire 2020/21 et fait un point de situation sur les demandes de bourse pour reconversion professionnelle.

Par ailleurs, la commission a évoqué le projet de loi 12749 du Conseil d'Etat, modifiant la loi sur les bourses et prêts d'études. Il a été rappelé que les modifications proposées répondent aux recommandations demandées par la Cour des comptes dans son rapport d'audit et d'évaluation No 139 du 8 mai 2018. Les modifications légales permettent ainsi de diminuer l'effet d'aubaine; de favoriser les familles à bas revenu; de supprimer, sous conditions, la prise en compte des revenus des parents pour les personnes en formation âgées d'au moins 30 ans révolus; de prendre en compte la réalité de certains métiers qui nécessitent deux certificats fédéraux de capacité (CFC); d'encourager les porteurs d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) à poursuivre les études pour obtenir un CFC; de clarifier le périmètre géographique autorisé pour les formations à l'étranger et de neutraliser l'augmentation du subside de l'assurance-maladie, le nouveau calcul ayant été déterminé de manière à ne pas réaliser d'économie.

L'université de Genève a partagé avec les membres de la commission ses constats relatifs au COVID et aux mesures prises en faveur des personnes en formation.

Finalement, les membres de la commission ont été informés du dépôt du PL12944 du Grand Conseil, modifiant la loi sur les bourses et prêts d'études (LBPE) (Pour que nos enseignants stagiaires puissent bénéficier de meilleures conditions d'études), dont l'objectif est de financer le Master à l'institut de formation des enseignants (IUFÉ), deuxième Master obligatoire pour devenir enseignant.e.

Durant la séance du 12 novembre 2021, le SBPE a présenté un bilan des activités du service 2020/21 et réalisé un point de situation sur les demandes de reconversion professionnelle.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le service des bourses et prêts d'études et effectue les missions suivantes :

- Compose l'ordre du jour
- Convoque les membres
- Rédige les procès-verbaux
- Rédige les rapports d'activité

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Une rémunération totale de 585 francs a été accordée à 3 membres.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Christine Hilaire Kammermann
Présidente

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: jeudi 24 février 2022 10:56
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Hislaire Kammermann Christine (DCS); Candia Ciro (DCS); Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS)
Objet: Séance du CE du 2 mars 2022 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité de la Commission consultative en matière de bourses et prêts d'études - 3ème année
Pièces jointes: Rapport activité SBPE - 3ème année.pdf
Importance: Haute
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité susmentionné à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 2 mars 2022, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle journée.

Avec mes meilleures salutations.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56

